

Convention de partenariat entre l'entreprise Valorem, la Sem Énergie, le Département de l'Aube, et l'association d'insertion l'Entraide.

Grâce à l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics, des personnes éloignées de l'emploi participeront à la construction du parc photovoltaïque de Lassicourt.

Signature entre :

Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube,
Frédéric Lanoë, directeur général de Valorem

Bruno Baudoux, président de la Sem Énergie (actionnaire du projet)
Pierre Frison, président de l'association d'insertion l'Entraide

En lien étroit avec le Département de l'Aube, l'entreprise Valorem noue un partenariat avec l'association auboise l'Entraide pour l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés relatifs au projet de Parc photovoltaïque de Lassicourt.

I. Une clause sociale pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Dans le cadre de la construction du futur parc photovoltaïque de Lassicourt, Valorem et la Sem Énergie, actionnaires de la société Lassicourt Énergie, s'engagent à ce que leurs sous-traitants réservent 7 % des heures totales de travail aux personnes éloignées de l'emploi. L'objectif est d'atteindre environ 1 500 h.

Sur ce chantier, cinq lots seront ainsi ouverts aux personnes éloignées de l'emploi :

- lot Gardiennage,
- lot Montage/Battage
- lot Réseaux BT/HTA (réseau électrique)
- lot VRD (Voirie et Réseau Divers)
- lot Entretien des espaces verts

Une vingtaine de bénéficiaires du RSA du secteur de Brienne-le-Château pourrait ainsi travailler en partenariat avec l'association l'Entraide.

L'objectif est de :

- **offrir aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle de l'Aube l'opportunité de retrouver un accès à l'emploi et aux réalités de l'entreprise et de ses métiers ;**
- **jouer pleinement le rôle d'acteur du développement local.**

Les services du Département de l'Aube et l'association l'Entraide de Bar-sur-Aube accompagneront la mise en place et la réalisation des heures d'insertion sur ce projet qui participe au développement du territoire aubois.

L'Entraide définira avec les entreprises concernées par la clause, les modalités de recrutement des publics en insertion. Elle identifiera les candidats appropriés, sur le territoire, afin que les entreprises puissent réaliser les heures de travail fixées en amont par le donneur d'ordre. Un travail de réseau sera ainsi élaboré spécifiquement avec les partenaires locaux (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, le Centre médico-social, etc...)

Qui pourra en bénéficier ?

En vertu de la clause d'insertion, Valrea (filiale de Valorem assurant la construction) et ses sous-traitants emploieront désormais, en priorité, les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans, ou encore les personnes reconnues Travailleurs Handicapés.

II. Une première en région Grand Est pour Valorem

Le groupe girondin **Valorem**, implanté à Bègles, pionnier dans les énergies vertes, est la première entreprise en France productrice indépendante d'électricité, à insérer une clause d'insertion dans des marchés privés, en l'occurrence pour la réalisation de son chantier de parc photovoltaïque à Lassicourt.

La **Sem Énergie**, co-actionnaire du projet et acteur central du développement énergétique de l'Aube, se félicite que ce partenariat puisse faire coexister deux attentes fondamentales sur le chemin de la transition énergétique : l'emploi pour tous et le développement des énergies vertes.

"La transition énergétique doit se faire pour et avec les habitants du territoire". Jean-Yves Grandidier, président de l'entreprise Valorem.

III. Le Département de l'Aube, chef de file de l'action sociale sur le territoire aubois

Le Département de l'Aube, a pleinement joué son rôle de chef de file de la solidarité en mettant en relation l'entreprise Valorem et l'association l'Entraide pour la mise en place de ce partenariat. La convention avec Valorem intervient alors que le Département s'apprête à adopter fin 2018-début 2019 une politique d'insertion renforcée visant à ramener le retour à l'emploi d'un maximum de bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre de la loi du 1er décembre 2008, le Département de l'Aube a en charge l'organisation et la coordination du dispositif RSA sur son territoire. Il a la responsabilité du versement de l'allocation RSA ainsi que de l'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles.

Le Département développe des actions d'insertion sur son territoire en lien avec les acteurs du champ de l'insertion et de l'emploi afin de répondre à la diversité des situations et de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (exemple : chantiers d'insertion).

La collectivité soutient également tout nouveau projet qui pourrait faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté. C'est dans ce cadre qu'il a apporté son concours dans la mise en œuvre de cette convention qui permettra à des publics éloignés de l'emploi de contribuer à un projet économique important pour le territoire.

L'action départementale en faveur de l'insertion

Les missions :

- assurer le financement et le versement de l'allocation RSA en lien avec les organismes payeurs
- proposer un accompagnement adapté aux publics fragiles
- soutenir et développer des outils favorisant l'accès à l'emploi
- coordonner l'action des partenaires de l'insertion

Le Revenu de solidarité active (RSA) en chiffres

60,7 M€ au budget 2018 du Département de l'Aube

Près de 9 000 allocataires

Pour un revenu minimum garanti moyen de 535 € par mois (pour une personne seule ; le montant du RSA varie en fonction de la situation familiale de l'allocataire et des revenus du foyer)

IV. L'Entraide, une association expérimentée dans les chantiers d'insertion

L'Entraide est une association intermédiaire qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

L'association propose des actions concrètes afin de favoriser le retour à l'emploi de ces publics. Elle a ainsi porté plusieurs chantiers d'insertion sur l'arrondissement de Bar-sur-Aube entre 2005 et 2015.

Elle a permis, avec 48 salariés en insertion sur cinq années, la réhabilitation du tour de ville de Bar-sur-Aube, tout en accompagnant individuellement et/ou collectivement les salariés. L'association a également contribué en 2007 à la mise en œuvre de clauses sociales dans le cadre des opérations de l'ANRU sur la commune de Bar-sur-Aube.

L'Entraide a un agrément préfectoral qui lui permet d'intervenir sur les cantons de *Bar-sur-Aube*, *Brienne-Le-Château* et *Vendeuvre-sur-Barse*, soit un territoire qui s'étend sur 104 communes.

Elle a pour missions de :

- **faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle dans le cadre de parcours individualisés ;**
- **informer, orienter et accompagner en construisant avec les personnes éloignées de leur emploi leur parcours professionnel ;**
- **mettre en œuvre les politiques d'insertion de l'Etat et de la Région sur leur zone de compétences ;**
- **informer et mobiliser les collectivités locales et les entreprises des dispositifs existants.**

Dans le cadre de la convention avec Valorem, l'Entraide s'engage à :

- réceptionner les offres d'emploi des entreprises attributaires ;
- diffuser les offres d'emploi en s'appuyant sur le réseau local de l'action social (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale de Bar-sur-Aube et de Brienne-le-Château et Centre médico-social) ;
- adapter si nécessaire les offres d'emplois pour que les postes à pourvoir soient accessibles ;
- présélectionner les personnels répondant au profil des postes et les soumettre aux entreprises attributaires ;
- organiser des entretiens avec les profils présélectionnés et les entreprises attributaires ;
- nommer un référent des personnels et de l'entreprise sur cette action ;
- assurer le suivi sur toute la durée du chantier ;
- évaluer les personnels sur les postes,
- mettre en œuvre un éventuel plan de formation ;
- mettre en œuvre un accompagnement individualisé vers la recherche d'emploi ;
- travailler en lien étroit avec le Département de l'Aube pour mettre en place des comités de suivi et de pilotage.

V. Le projet de Parc photovoltaïque à Lassicourt

Valorem construira son parc photovoltaïque sur le parc d'activités économiques départemental de Brienne-le-Château (parc comprenant l'aérodrome).

Le Département de l'Aube a décidé de mettre à la disposition de l'entreprise Valorem, une partie du terrain qu'il possède

La propriété concernée est constituée de la marguerite nord-est de l'aérodrome, située à Lassicourt, en bordure de la RD 396 qui relie Brienne-le-Château et Rosnay-L'Hôpital pour une surface totale de 42,5 hectares.

Cette mise à disposition se fait sous la forme d'un bail emphytéotique : un bail immobilier de 22 ans prorogeable unilatéralement 4 fois 5 ans.

Sur cette friche, le groupe Valorem prévoit d'implanter une centrale de production d'électricité, sous forme de parc photovoltaïque, d'une superficie de 37 hectares dont 24 de panneaux photovoltaïques.

Ce projet représente un investissement de 15,9 millions € portés par la société Lassicourt Energie (maître d'ouvrage). Il s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique, avec une énergie propre, inépuisable, complémentaire à l'énergie éolienne et à l'énergie biomasse.

Il rapportera par ailleurs quelque 210 000 euros par an aux collectivités, dont près de 130 000 euros au Département.